



Regroupement familial pour un jeune major

Par **salah_foot18**, le **03/09/2011 à 14:42**

Bonjour,rrnJe suis un jeune de nationalité algérienne. Toute ma famille (parents, frères, soeur) habite en France, en situation régulière (regroupement familial).rnA la date de dépôt de la demande du regroupement familial, j'avais un cycle d'études engagé au pays d'origine qu'il était préférable d'achever avant de venir en France.rnrnMa question est : est ce que j'ai le droit à ce regroupement familial partiel ?nou bien qu'est-ce que je dois faire pour aller vivre avec ma famille ?rnrnmerci.